Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_043-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 20 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **30/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.
L'an 2026, le 20 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. ROLLAND Thierry, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à M. GRASBON Frédéric, M. PERROCHEAU Jean-Christian à M. GUINARD Arnaud, M. TALLENDIER Louis à M. EPAILLARD Ludovic, M. BEUCHET Laurent à M. BARDEL Philippe, Mme ETIENNE Valérie à M. EL YAZIDI Mohamed

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -043 — Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de l'ALEC du Pays de Rennes

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire.

La Commune de Romillé adhère actuellement à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays de Rennes (l'ALEC).
L'ALEC du Pays de Rennes est une association qui a été fondée en 1997 et qui a pour objet d'œuvrer localement et collectivement à l'atténuation des causes du réchauffement climatique et à l'adaptation à ses conséquences. L'ALEC accompagne notamment les collectivités locales de son territoire d'intervention dans la maîtrise des consommations d'énergies et d'eau, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables. Les accompagnements proposés aux collectivités visent en particulier le patrimoine communal (bâtiments, éclairage publics, flottes de véhicules, etc...) mais l'association les soutient également pour l'obtention d'aides financières, au travers des différents dispositifs existants, des appels à projets, des aides au développement des énergies renouvelables thermiques ou encore via le dispositif des certificats d'économies d'énergie.
Suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux, l'ALEC invite les collectivités adhérentes à désigner un représentant attitré auprès de l'association.
La personne désignée pourra ensuite postuler pour intégrer si elle le souhaite le Conseil d'administration de l'association (lequel dispose de 27 sièges dont 12 réservés aux représentants des communes).
Cette désignation doit intervenir par un vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'Assemblée.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_043-DE

Le Conseil municipal sera par conséquent préalablement consulté sur l'opportunité de procéder à un tel vote pour cette désignation.

Le Conseil municipal est invité à bien vouloir délibérer de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du représentant du Conseil municipal de Romillé auprès de l'ALEC du Pays de Rennes par un vote au scrutin secret.
- **Désigne,** à l'unanimité, Mme Lydie GUIHARD sur cette fonction.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

